

**Extrait Relevé de décisions
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

28 Novembre 2009

Pour publication électronique

Approbation du PV du 13/06/2008 et du vote électronique du 26/09/2008 sur la modification du règlement médical

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le procès verbal du CA du 13 Juin 2008 et du vote électronique du 26 Septembre 2008 sur la modification du règlement médical.

ADMINISTRATION

Département Vie Fédérale

Révision du budget 2008 et information budget prévisionnel 2009

Le budget révisé 2008 au 28 Novembre 2008 laisse apparaître un résultat d'exploitation négatif de 11 K€

Produits : 10 722 K€

Charges : 10 733 K€

Solde de trésorerie positif de 30 K€

La partie Investissement est portée de 343 K€ à 369 K€

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité le budget révisé 2008.

Information sur le projet de budget 2009 tel que voté par le BE le 27/11/2208, s'équilibrant en Dépenses/Recettes à 10721 K€.

La partie Investissement est de 299 K€

Ce budget provisoire reprend la base du budget 2008 et l'autorisation d'engagement avant vote de l'AG est fixée à 25% conformément au règlement financier.

Affiliations

Catégorie Membre Associés – Association de Classes

Le CA prononce à l'unanimité l'affiliation des Classes suivantes :

Dériveurs : Classe 14 Pieds International France

Quillards : Association Nationale de Classe NEO 495

Commission Formation

Mise à jour certifications et des fonctions fédérales (en collaboration avec les départements compétition, développement et la CCA)

Les qualifications/fonctions qui ont déjà été validées par les organes décisionnaires de la FFVoile et qui simplifient les fonctionnements dans les clubs (ex Arbitre de Club) doivent être communiquées aux clubs.

Le reste des sujets devra être présenté et débattu en BE début 2009 puis exposé en CA au mois de Février 2009

Certification ISAF de Macif Centre voile (incluant le rapport de l'expert désigné par le BE, J Cathelineau)

Sur proposition du Bureau exécutif et après avoir pris connaissance du rapport d'expertise de Jacques CATHELINEAU missionné à cette fin par le Bureau Exécutif du 11 avril 2008, le Conseil d'Administration valide l'habilitation par la FFVoile de l'association Macif Centre de Voile (MCV) dont le siège social se situe à Niort, pour l'organisation de stages d'entraînement à la survie individuelle offshore tels que prescrits par la Fédération Internationale de Voile, l'ISAF

(International Sailing Federation), dans ses « ISAF Offshore Special Regulations Appendix G ».

MCV délivrera les certificats de stage suivant le formulaire approprié, et communiquera après chaque session à la FFVoile la liste des candidats ayant suivi le stage avec succès. La FFVoile communiquera les coordonnées du Centre sur son site internet.

Cette Habilitation est délivrée pour une période de un an et renouvelable par tacite reconduction. Cette Habilitation peut être retirée à tout moment, dès lors que les contenus pédagogiques des stages ne seraient pas conformes aux prescriptions de l'ISAF, ou que le MCV ne remplirait plus les conditions énoncées ci-dessus.

PRATIQUES COMPETITIVES

Département Habitable

Approbation du règlement du championnat de France des équipages 2009

Le CA adopte à l'unanimité le Règlement du Championnat de France des Equipages 2009 reproduit en annexe 1 du présent relevé.

Approbation de la création du championnat de France de Voile Inter séries Course Côtière

Le CA de la FFVoile décide de créer un titre de Champion de France de Voile Inter séries de Course Côtière dès 2009 et approuve la modification du titre Championnat de France Inter séries Habitables Transportables par « Championnat de France de Voile Inter séries Croiseurs Légers ».

Approbation du Règlement du championnat de France Inter séries Course Côtière

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité le règlement du Championnat de France de Voile Inter séries de Course Côtière 2009, incluant l'ajout à l'article IX (...visa médical ou certificat médical), reproduit en annexe 2 du présent relevé

Approbation de la création d'un championnat de France de Voile Match Racing Féminin

Le CA décide la création du titre de Championne de France de Voile Match Racing.

Département Voile Légère

Création d'un titre de Champion de France de Voile Espoirs Laser 4.7 Open (filles et garçons de 15 et 16 ans)

Le CA décide de créer un titre de Champion de France Voile Espoir Laser 4.7 Open (filles et garçons de 15 et 16 ans) selon les modalités exposées (en annexe 5 du présent relevé) à partir de l'année 2009.

Championnat du Monde Junior ISAF 2009 – Règlement de sélection

Le CA adopte à l'unanimité le règlement de sélection (reproduit en annexe 3 du présent relevé) pour le Championnat du Monde ISAF Junior 2009 qui se déroulera du 9 au 18 Juillet 2009 à Rio de Janeiro (Brésil)

Epreuves Internationales

Le CA valide les compétitions Internationales 2009 suivantes :

Championnat d'Europe Melges 24 du 22 au 28 Août à Hyères (COYCH)

Championnat d'Europe et du Monde de Fireball du 15 au 28 Août à La Rochelle (SRR)

Championnat d'Europe Classe 10 du 11 au 18 Juillet à Viry Chatillon (CNVC section Voile)

Championnat d'Europe Jeunes 293 OD, RCB du 9 au 15 Avril à Lacanau (Voile Lacanau Guyenne)

Eastern European Championship de Star du 19 au 24 Mai à Hyères (COYCH)

Championnat d'Europe des Dragons du 5 au 10 Octobre à Saint Tropez (SN St Tropez)

Championnat d'Europe Acces et Néo 495 du 9 au 13 Septembre à Port Camargue (SNGRPC, PCYC)

Semaine Olympique Française

Budget prévisionnel 2009

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité le budget prévisionnel 2009 qui s'équilibre en Dépenses/Recettes à 426 700 €

COMMISSION MEDICALE

Modification du règlement médical

Le CA de la FFVoile adopte à l'unanimité les modifications suivantes de l'Annexe 3 du Règlement Médical de la FFVoile :

▫ la première phrase de l'alinéa définissant le rôle et les missions du médecin référent de la compétition qui sera rédigée comme ceci :

« Un ~~Le~~ médecin référent de la compétition est obligatoirement désigné par l'autorité organisatrice (et astreint au secret médical). »

▫ le paragraphe 2 de l'annexe énumérant le contenu du dossier médical est complété comme suit :

- obligatoirement **en catégorie RSO 0 et 1** les résultats d'une épreuve d'effort datant de moins de 4 ans *

- obligatoirement **en catégorie RSO 0 et 1** les résultats d'une échographie cardiaque *,

- un questionnaire médical facultatif, mais recommandé, à remplir et signer par le coureur et son médecin traitant, selon le modèle fourni par la FFVoile. Ce questionnaire, ainsi que des examens complémentaires peuvent être rendus obligatoire par l'avis de course.

*** Pour les épreuves relevant de la catégorie 2 des RSO, les résultats d'une épreuve d'effort datant de moins de 4 ans et les résultats d'une échographie cardiaque sont facultatifs mais recommandés**

Le CA précise que cette position sur les épreuves de catégorie RSO 2 pourra être débattue à nouveau courant 2009

COMMISSION DIRECTEURS DE COURSE

Modification du règlement des directeurs de courses

Le CA adopte la modification du règlement de direction de course (modification article 7) et de l'ajout de l'annexe 6 intitulée : « Procédure d'instruction en cas d'infraction d'un directeur de course au présent règlement ». Modifications produites en annexe 4 du présent relevé.

COMMISSION AGENTS SPORTIFS

Information session 2008

La FFVoile, en tant que fédération délégataire, est tenu annuellement d'organiser un examen portant délivrance de la licence d'agent sportif FFVoile.

La FFVoile n'a reçu aucune candidature en 2008 et n'a donc pas organisé de session d'examen.

Le CA prend acte de l'absence de session d'examen portant délivrance de la licence d'agent sportif FFVoile en 2008, eu égard à l'absence de candidatures.

DIVERS

Date du prochain CA : le 25/02/2009 de 9H30 à 17 H

Réforme des CDVoile

LE CA souhaite que ce point soit inscrit à l'Ordre du jour d'un CA de 2009 mais aussi d'un conseil des présidents de ligues élargit partiellement aux CDvoile pour lancer la réflexion sur la réforme des CDVoile. Ensuite, la FFVoile prendra contact avec l'assemblée des départements de France pour réfléchir aux problèmes de financement sur le territoire en l'absence de CDVoile sachant que la FFVoile peut repartir des expériences réussies comme en Haute Normandie.

Il faut dans l'intervalle attendre les décisions de l'état sur le schéma directeur de la structure territoriale tout en réfléchissant aux adaptations de notre nombre de CDVoile en fonction de critères à déterminer.